15ème legislature

Question N° : 7545	De Mme Laurence Gayte (La République en Marche - Pyrénées- Orientales)			Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé			Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique >pharmacie et médicaments		Tête d'analyse >Développement des services en pharmacie d'officine	Analyse > Développement de pharmacie d'officine.	es services en
Question publiée au	JO le : 17/04/2	018		

Réponse publiée au JO le : 27/11/2018 page : 10731

Date de renouvellement : 18/09/2018

Texte de la question

Mme Laurence Gayte attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le développement des services en pharmacies d'officine, en particulier l'extension de la vaccination antigrippale par les pharmaciens. L'expérimentation de la vaccination antigrippale en officine, lancée en octobre 2017 en Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, a rencontré un franc succès comme l'ont montré les premiers bilans tirés par l'Ordre des pharmaciens notamment (seuil des 100 000 vaccinations atteint en novembre 2017). Cette nouvelle dynamique est un pas vers la considération du pharmacien comme un professionnel de santé ouvert à de nouvelles missions, notamment de prévention, au service du patient. Elle devrait également ouvrir la voie à une extension du projet pilote à plusieurs autres régions françaises pour assurer une couverture maximale de la population sur tout le territoire. Aussi, elle souhaite connaître les mesures qu'elle compte prendre afin de développer les services en pharmacie d'officine, à commencer par l'extension à la région Occitanie de la vaccination antigrippale en officine.

Texte de la réponse

L'expérimentation de la vaccination contre la grippe saisonnière par les pharmaciens d'officine a débuté en octobre 2017 dans deux régions pilotes (Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine). Elle a été marquée par un fort engouement des pharmaciens et une très large adhésion du public. Près de 5 000 pharmaciens se sont engagés et près de 160 000 vaccinations ont été effectuées. Un rapport d'évaluation de cette première année d'expérimentation sera remis au Parlement très prochainement. Il a été décidé, au vu de ces très bons résultats, une extension de cette expérimentation pour l'année 2018-2019, à deux régions supplémentaires à savoir les Hauts-de France et l'Occitanie. Enfin, l'article 39 du projet de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 en cours de discussion au Parlement prévoit la généralisation de la vaccination contre la grippe par les pharmaciens pour la saison grippale 2019-2020.